



Accuse d'abus de confiance demande d'aide

Par **eveets**, le **28/10/2015 à 08:05**

Bonjour. Hier j'ai reçu une convocation gendarmerie. Une fois celle ci contacté par téléphone j'ai appris que l'on avait porter plainte contre moi pour abus de confiance. Je m'explique. L'an passé je me suis inscrit sur un forum de magicien pour vendre du matériel de magie entre particulier. J'ai été approché par un magicien belge résident en Belgique. Celui ci étant intéressé par un lot à un prix il décide de me payer par paypal mais il ne me fait pas un paiement de la totalité mais plusieurs petite mensualités. Au bout de deux paiement je décide de stopper la transaction et lui donner une partie du lot correspondant au montant déjà versé il est d'accord et s'excuse pour les mensualités qu'il ne m'avait jamais parlé. Ceci était fin de l'année 201r. J'ai envoyé par la poste vers la Belgique et n'est jamais entendu parler de cet homme jusqu'à hier ou j'apprends qu'il a été jusqu'à roubaix pour porter plainte contre moi pour abus de confiance car il n'aurait pas reçu les objets. Sauf que j'ai plus le suivi par la poste ar il ne garde se genre de choses que 45 jours. Je n'ai plus accès aux messages sur le forum car je n'ai fait plus parti depuis milieu 2015 et pour couronner le tout le compte paypal est fermé car nous en avons créer un nouveau pour moi et ma copine. Comment aujourd'hui puis je me défendre. Je sais qu'il existe un terme de contrat dans l'abus de confiance mais que celui ci n'est pas valable lors d'une vente. De plus je n'ai rien détourné ni mm voulu nuire à se monsieur. En plus je continue à vendre mes objets de magie et n'est jamais eu de soucis alors que j'en suis à plus de 1000 € aujourd'hui. Il faut ajouter que je suis rsPonsable ssiap 2 et soumis à un carte préfectoral et que du coup ça peut nuire à ma carrière si un jour je venais à travailler dans un bâtiment de l'état....

Par **moisse**, le **28/10/2015 à 08:17**

Bonjour,

Lord de votre audition, ne manquez pas de déposer plainte à votre btour pour dénonciation calomnieuse (ert.226-10 du code pénal).

Le classement sans suite probable de la plainte du magicien vous ouvrira alors le droit à réparation à votre tour.

C'est magique.

Attention tout de même à vos nombreuses ventes, vous pourriez vous retrouver qualifié de vendeur professionnel et la législation commerciale n'est pas la même que celles entre particuliers.

Par **eveets**, le **28/10/2015 à 08:32**

Merci de votre réponse. Mon audition est prévu pour le samedi 21 novembre à 15h. Pas de soucis pour les ventes mes objets sont des objets d'occasion. Il faut dire que si je vous parle de bâtiment publique c'est que j'ai loupé de récupérer le poste de charge de sécurité de la cité judiciaire à côté de chez moi pour cette raison. Lors de mon embauche la greffière en chef à consulté mon dossier et ma refuser un jour avant la signature du contrat en me disant qu'une enquête était en cours. Après avoir envoyé une lettre au procureur c'est la que j'ai appris qu'il s'agissait d'un abus de confiance et j'ai eu la convocation hier. Du coup je suis en colère d'avoir loupé un poste pour une bêtise pareille. Surtout que la personne n'habite pas en France que j'ai pas nuit exprès surtout qu'il a jamais pris contact après. Et pour finir que c'était une vente et que si je m'abuse ça rentre pas dans le cadre de l'abus de confiance non ?

Par **moisse**, le **28/10/2015 à 09:29**

"Et pour finir que c'était une vente et que si je m'abuse ça rentre pas dans le cadre de l'abus de confiance non ?"

C'est possible. En tout état de cause c'est le procureur qui qualifie les faits, pas le plaignant forcément.

Pour le reste je ne vois pas ce que la greffière a pu consulter, vous n'êtes pas encore traduit et donc condamné.

Par **eveets**, le **28/10/2015 à 09:53**

Elle m'a demandé ma carte d'identité et à fait une recherche. Mon employeur m'a dit qu'elle ne souhaite pas employer quelqu'un qui risque d'être convoqué dans la cité parce que cela ferait mauvais genre. C'est mon employeur qui après discussions à appris que comme j'avais une enquête en cours sur la parquet de lille elle ne voulait plus que je prenne le poste. C'est comme ça que j'ai su que j'avais un enquête pour abus de confiance avant mm ma convocation à la gendarmerie d'hier.

La gendarmerie m'a rappelé pour modifier l'heure du rdv. La personne m'a demandé d'amener toute les preuves mais je n'ai plus rien ça date de fin d'année dernière. Le pire c'est que la personne ne sait pas manifester alors que paypal protège les acheteur et remboursé avant de redemander les fonds a la personne. Elle n'a mm pas cherché à me joindre ni me prévenir

qu'elle allait porter plainte...